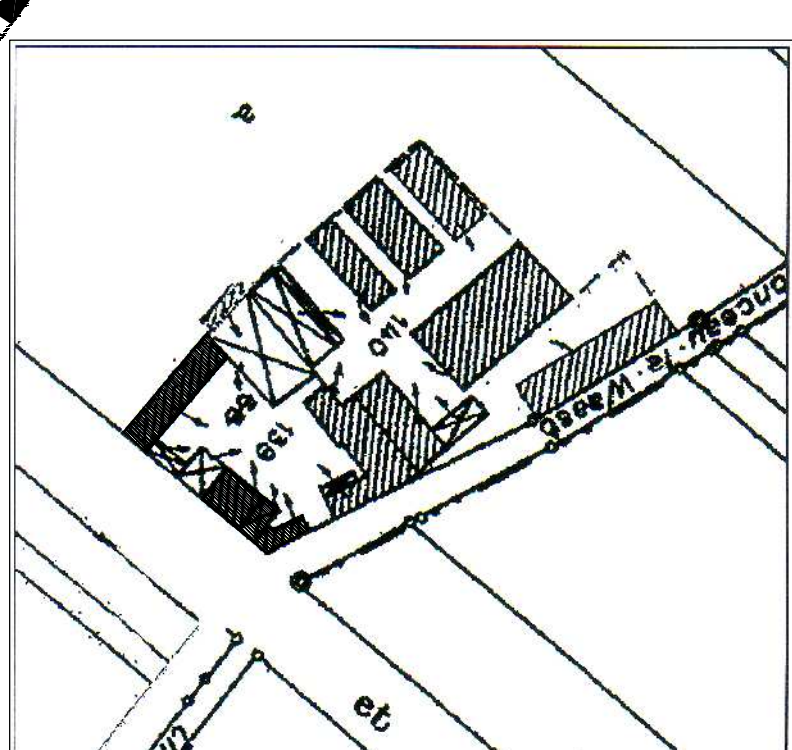
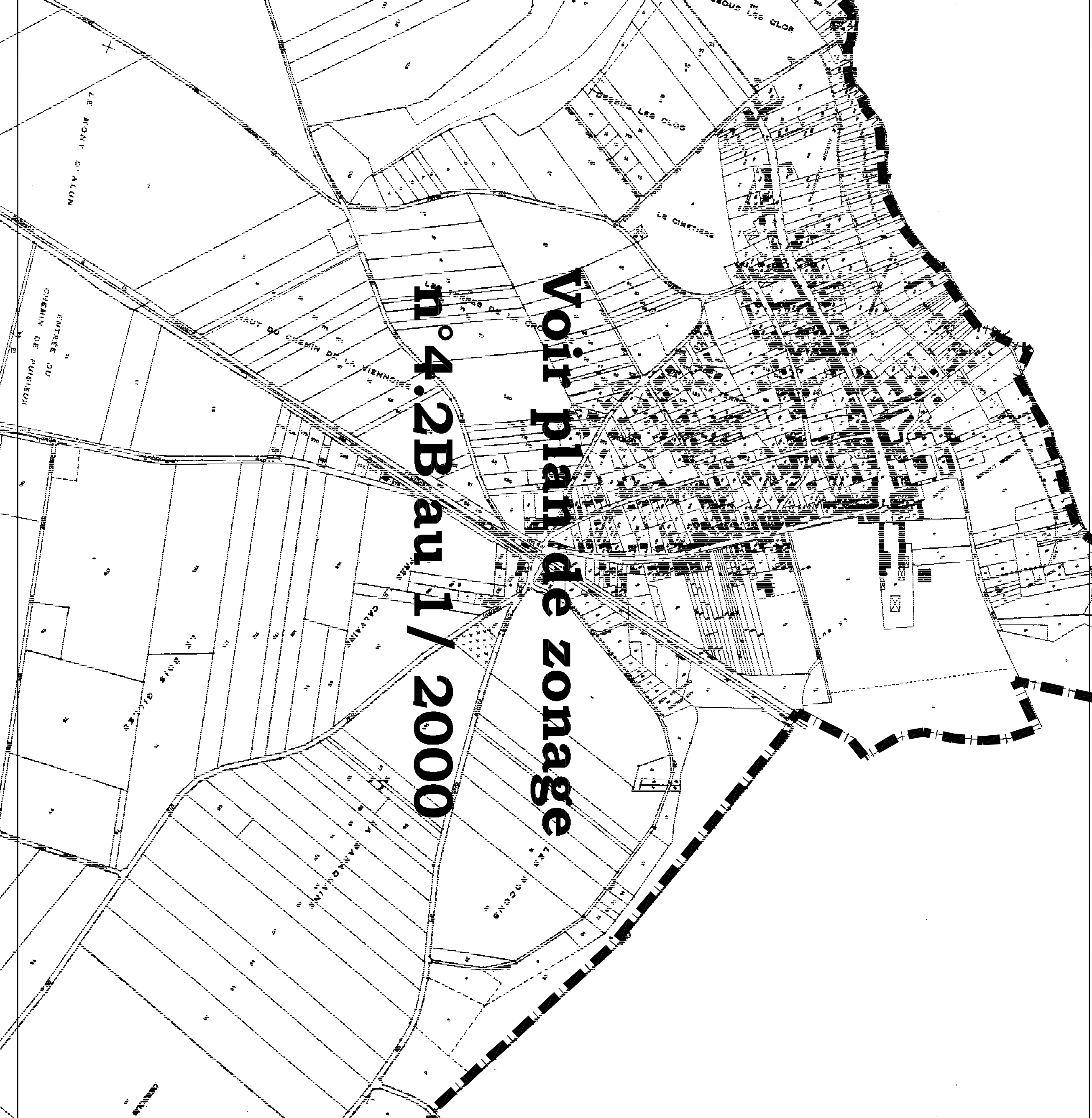
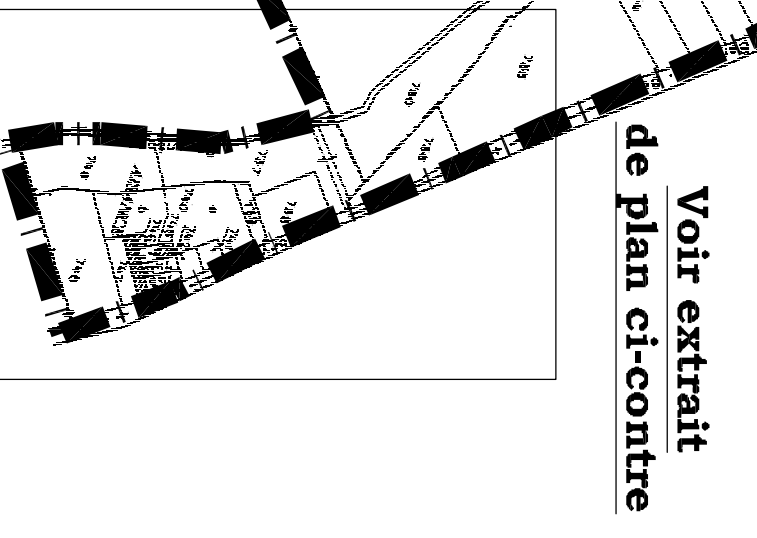
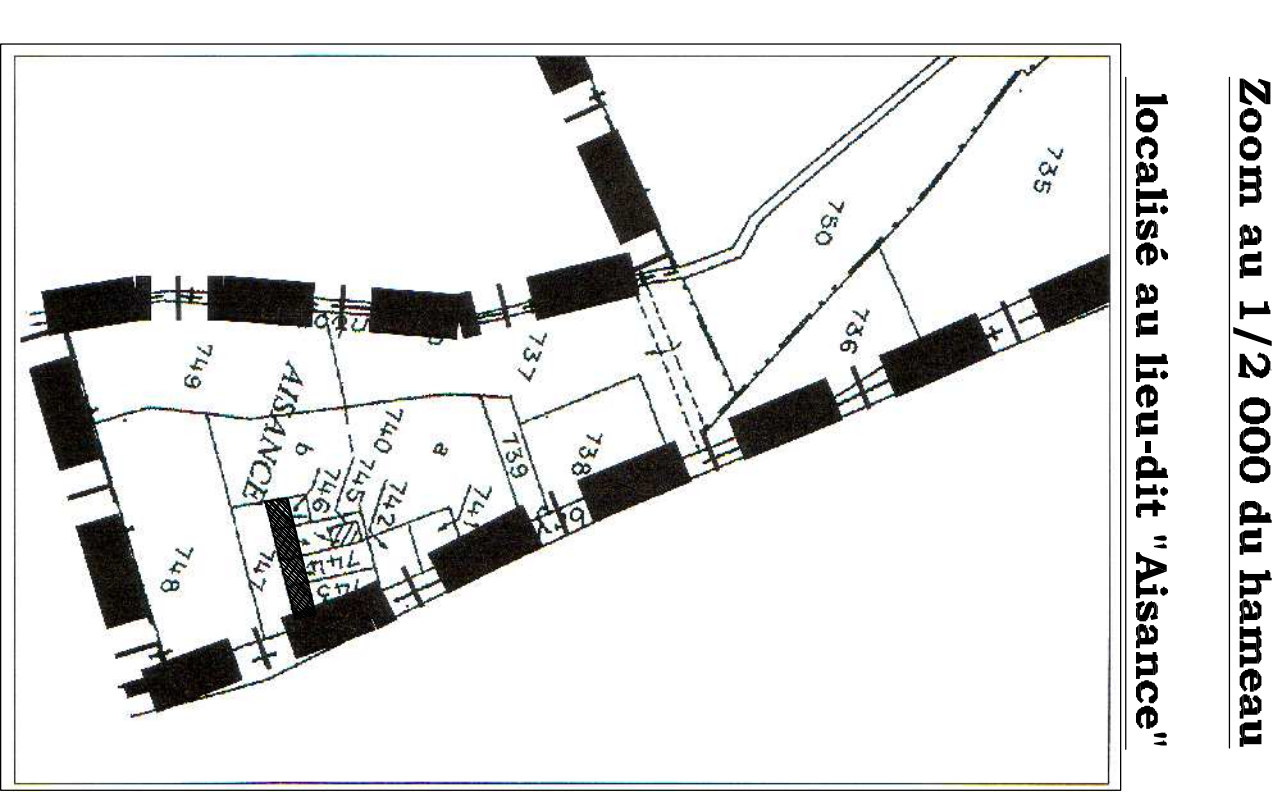



Définitions des zones et des secteurs du P.L.U.

- ⇨ AUZA : ZAC "Pôle d'activités Griffon" : zone à urbaniser réservée à l'accueil d'activités tertiaires, artisanales et d'hébergement
- ⇨ AUZB : ZAC "Pôle d'activités Griffon" : zone à urbaniser réservée à l'accueil de petites et moyennes entreprises industrielles et logistiques
- ⇨ AUZC : ZAC "Pôle d'activités Griffon" : zone à urbaniser réservée à l'accueil d'activités industrielles et logistiques lourdes. Cette zone comprend deux secteurs :
 - * le secteur AUZC1 en façade routière qui impose des volumes bas et des reculs important sur les limites
 - * le secteur AUZC2 qui autorise des implantations plus élevées et plus denses
- ⇨ A : zone agricole
- ⇨ N : zone naturelle
 - * le secteur Ne réservé à l'accueil d'une "maison de l'environnement"



Légende du plan de zonage

- Limites des zones et des secteurs du P.L.U.
- - - Limites communales
- ▨ Bassin de rétention pour la ZAC "Pôle d'activités du Griffon" et en application de l'article L 123-3 du code de l'Urbanisme
- ▨ Aménagement paysager

Emprise approximative de la voirie et des espaces paysagers qui y sont liés de la ZAC "pôle d'activités du Griffon"

COMMUNE DE BARENTON-BUGNY

Révision allégée

Plan Local d'Urbanisme

Document n°3-B

Plan de zonage

APRES révision allégée

1 / 5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du

19 décembre 2019

approuvant la version allégée du Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY

Cachet et Signature du Président :

GEOGRAM sarl

16 rue Royal Léonit - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03 26 50 36 86 - Fax : 03 26 50 36 80

bureau.etudes@geogram.fr

géogram